

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mardi 24 mai 2022

Présents : 21
Représentés : 12 (A. GAGET, A. DOGLIONI, E. CARENCO, D. FOLLIET, A. TATEIA, R. BACQUELIN, S. SABY, I. LANNES-BRUN, F. CHARVIN, B. PICQ, M. MRUGACZ, M. FRANCESCATO)

* Monsieur Maxime RINCHET est nommé **secrétaire de séance**.

Le Conseil Municipal :

*** SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

➤ à l'unanimité :

- * confirme la réalisation du projet de réaménagement du parking ouest du complexe sportif Raoul Villot,
- * sollicite une aide financière de 108 400 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

*** SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER MUNICIPAL :**

➤ à l'unanimité :

- * approuve les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2022/2023, ainsi que ceux du marché du Père Noël 2022 ;

➤ à l'unanimité :

- * approuve la constitution d'un groupement de commandes relatif au marché de fourniture des produits d'entretien à compter du 1^{er} octobre 2022 entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de La Motte-Servolex,
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document et acte relatifs à ce projet ;

➤ prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire organisé conformément à l'article 4 de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

➤ à l'unanimité :

- * décide de créer un poste en contrat d'apprentissage pour la préparation d'une licence professionnelle en communication, à partir de la rentrée 2022,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ;

➤ à l'unanimité :

- * fixe à quatre titulaires et quatre suppléants le nombre de représentants du personnel au Comité social territorial commun Ville et CCAS,
- * fixe à quatre titulaires et quatre suppléants le nombre de représentants de la Collectivité au Comité social territorial commun Ville et CCAS,
- * autorise le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité au sein du Comité social territorial commun Ville et CCAS,
- * décide de créer une formation spécialisée instituée au sein du Comité Social Territorial commun Ville et CCAS,

- * fixe à quatre titulaires et quatre suppléants le nombre de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée,
- * fixe à quatre titulaires et quatre suppléants le nombre de représentants de la Collectivité au sein de la formation spécialisée,
- * autorise le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité au sein de la formation spécialisée ;

➤ **à l'unanimité :**

- * décide de permettre le recrutement des enseignants, fonctionnaires du Ministère de l'Éducation Nationale, pour assurer les missions d'études surveillées organisées par la Commune hors temps scolaire,
- * fixe la rémunération des enseignants sur la base des taux maximum selon la réglementation en vigueur,
- * précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif,
- * autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document afférent.

* **SUR PROPOSITION DE PASCAL MITHIEUX, ADJOINT :**

- **par 23 voix pour et 10 non part au vote (I. PALMIERI, C. MADELAINE, H. JACQUEMIN, L. GRILLAUD, B. WILLIGENS et les pouvoirs qu'ils ont reçus) :**
- * décide d'allouer les subventions aux associations motteraines pour l'année 2022.

* **SUR PROPOSITION DE LAURENT GRILLAUD, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le projet d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la SDES pour d'achat d'électricité et de services associés à compter du 1^{er} janvier 2024,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à ce projet ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la réalisation d'une fresque décorative sur les quatre faces du transformateur EDF implanté sur l'emprise de la copropriété Le Silène chemin Louis de Pingon, par un grapheur professionnel pour un coût de 1 200 €,
- * sollicite une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie à hauteur de 60 % du financement de l'opération,
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage portant transfert de la maîtrise d'ouvrage du SDES à la commune, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le projet de convention de servitude entre la Ville et ENEDIS relative aux travaux de passage de canalisations sur la parcelle communale AL n° 659 , dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

* **SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, ADJOINTE :**

➤ **à l'unanimité :**

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés ;

➤ **à l'unanimité :**

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'acquisition de broyeur de végétaux et leur accorde les montants proposés.

Fait à La Motte-Servolex,
le 27 mai 2022



Le Maire

LUC BERTHOUD